

1.) Identification du produit de la préparation et de la société

Identification du produit

Nom commercial

BONSILAGE® MAÏS liquide

Utilisation

agent d'ensilage

Identification du producteur / fournisseur

Adresse

H. Wilhelm Schaumann GmbH
An der Mühlenau 4
D-25421 Pinneberg

N°de téléphone +49 (0)4101 218-0

N°Fax +49 (0)4101 218 318

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4101 218 325 ou 356

N°de téléphone d'appel d'urgence

+49 (0)551 19240 (Giftinformationszentrum Nord)

2.) Composition / information sur les composants

Caractérisation chimique

Produit de fermentation de bactéries d'acide lactique avec lactose en comme porteur.

3.) Dangers possibles

Symbole de danger

- N É A N T

Phrases-R

- N É A N T

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les Directives 1999/45/CEE. Pas de dangers particuliers à mentionner. S.V.P. observer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.

4.) Premiers secours

Indications générales

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

Après ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

5.) Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Mousse; Dioxyde de carbone; extincteur à

poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité

Jet d'eau

Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumées.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

6.) Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7.) Manipulation et stockage

Manipulation

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant les stockages en commun

Aucun(e) n'est connu(e).

Données complémentaires concernant les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

8.) Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

POUSSIÈRES

VLEP

poussières totales

VLE 10 mg/m³

VLEP

poussières alvéolaires

VME 5 mg/m³

Équipement de protection individuel

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque anti-poussières

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection concernant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Protection des yeux

Lunettes de protection (EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

9.) Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

Etat	poudre
Couleur	crème
Odeur	inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**Changement d'état**

Valeur n'est disponible

Point d'éclair

Remarque n'est disponible

Densité

Valeur 0,50 g/cm³

Solubilité dans l'eau

Remarque dispersible

pH

Température de référence	20	°C
Concentration	10	g/l
Remarque	neutre	
Méthode	DIN 53200	

10.) Stabilité et réactivité**Substances à éviter**

Ne sont pas connues.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11.) Informations toxicologiques**Autres données (chapitre 11.)**

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.
On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

12.) Informations écologiques**Indications générales / écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter sur une décharge publique.

13.) Considérations relatives à l'élimination**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les récipients doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les récipients contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

14.) Informations relatives au transport**Autres données (chapitre 14.)**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national / international.

15.) Informations réglementaires**Etiquetage selon les directives CE**

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

Symbole de danger

- N É A N T

Phrases-R

- N É A N T

Phrases-S

- N É A N T

16.) Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans la version respective actuellement en vigueur.

Directive CE 2001/58/CE G dans la version respective actuellement en vigueur.

Directive CE 2000/39/CE G dans la version respective actuellement en vigueur.

Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans la version respective actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans la version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Service établissant fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 b, D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 41 92 13 00 Fax: +49 40 / 41 92 13 57 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.